Ceci est une communication de Cera, ne pas diffuser aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon

Fiche d'info
Émission de parts coopératives E de Cera

Avertissement

Investir dans des parts comporte des risques. Les parts E de Cera ne sont pas transmissibles et, en cas de démission, c'est au maximum la valeur nominale qui est remboursée. En tant que souscripteur, vous courez le risque de perdre tout ou partie du capital investi. Lisez préalablement le prospectus, de sorte que vous compreniez tous les risques et les avantages potentiels associés à la décision d'investir dans des titres. Ce prospectus contient des informations plus détaillées que ce document. Portez une attention particulière aux facteurs de risques décrits dans le chapitre 1, « Facteurs de risques », du prospectus. Cera est notamment exposée au risque du marché, au risque de concentration, au risque de défaillance, au risque de liquidité, aux risques propres au groupe KBC et à ses activités… Les actifs de Cera se composent essentiellement de participations dans KBC Groupe et KBC Ancora, de sorte que la solvabilité de Cera est en grande partie déterminée par la valeur de ces participations. Les démissions peuvent également avoir un impact important sur les cash-flows de Cera. Vous pouvez obtenir le prospectus, sans frais et sur simple demande, au siège social de Cera (Muntstraat 1, 3000 Leuven) ou dans les agences de KBC, KBC Brussels et CBC. Vous pouvez également le consulter sur internet (www.cera.coop/prospectus) ou le demander par e-mail (info@cera.coop) ou téléphone (0800 62 340). L'approbation du prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres

Que fait la coopérative Cera ?

Avec Cera, près de 400 000 sociétaires investissent dans la société et construisent une coopérative solide. Les valeurs coopératives de Cera : participation, solidarité et respect de chacun, animent depuis plus de 125 ans son esprit d'entreprise.

Grâce à sa force coopérative, Cera crée de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- Cera assure des bases solides au groupe KBC/CBC
- Cera exerce un impact positif sur la société
- Cera offre à ses sociétaires des réductions exclusives sur des produits et services.

1. Cera assure des bases solides au groupe KBC/CBC

Avec une participation commune de 21,3 % du capital de KBC Groupe, Cera et sa filiale KBC Ancora sont les plus grands actionnaires de KBC Groupe. En compagnie de KBC Ancora, MRBB et des Autres Actionnaires Stables (AVA), la coopérative Cera assure ainsi la stabilité de l'actionnariat et la continuité du groupe KBC.

La coopérative Cera est convaincue de la plus-value économique et sociétale que représente cet important centre de décision financier en Belgique. De cette façon, elle crée des opportunités d'emplois dans le groupe KBC pour env. 41 000 personnes, dont env. 17 000 en Belgique.

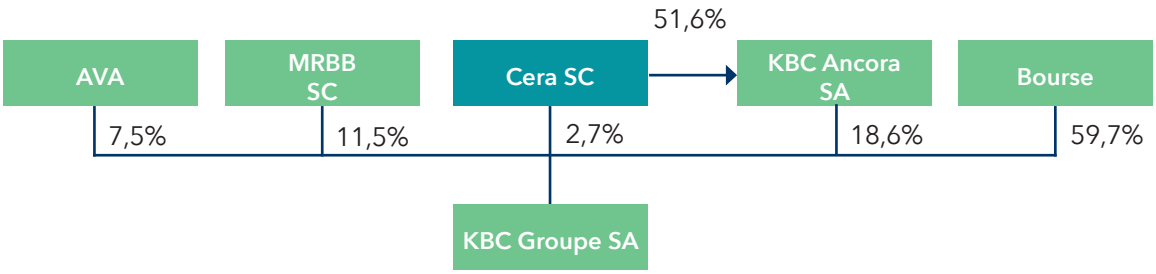

* Sur la base des données publiques à la fin décembre 2019

En souscrivant des parts coopératives E de Cera, vous construisez une coopérative solide.

Siège : Cera sc, Muntstraat 1, 3000 Leuven, Belgique - www.cera.coop - info@cera.coop - RPM Leuven TVA BE 0403.581.960 - Compte: 730-0044032-87 - BIC KREDBEBB - IBAN BE67 7300 0440 3287

2. Cera exerce un impact positif sur la société

Être sociétaire, c'est contribuer au soutien de projets sociétaux aux niveaux régional, national et international.
La coopérative Cera réalise son impact sociétal dans sept domaines :

- Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté
- Entrepreneuriat coopératif
- Art et culture
- Agriculture et horticulture
- Services et soins à la collectivité
- Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse
- Coopération en microfinance et microassurance avec le Sud

Grâce à sa grande connaissance du terrain et son vaste réseau, Cera est un bâtisseur de ponts pour le secteur sociétal. Par sa collaboration avec des organisations de terrain, des chercheurs, des associations et le secteur public, Cera développe sans cesse de nouveaux projets et partenariats. Pour ce faire, la coopérative n'offre pas uniquement du soutien financier, mais mobilise également des moyens humains et de l'expertise. Les sociétaires prennent part à l'engagement sociétal de Cera à travers sa structure coopérative. Via différents organes de conseil, ils réfléchissent au fonctionnement de la coopérative et décident de ses nouvelles initiatives.

Des projets et partenariats de nature et d'envergure variables :

Du soutien financier à des organisations locales

en passant par des partenariats conséquents

jusqu'au coaching d'entrepreneurs dans les pays du Sud

3. Cera offre à ses sociétaires des réductions exclusives sur des produits et services

Par la force des achats groupés, Cera et ses partenaires proposent aux sociétaires des réductions substantielles sur de nombreux produits et services :

- Chaque mois, Cera fournit un avantage exclusif pour ses sociétaires sur le site internet
- Deux fois par an, les sociétaires reçoivent un magazine contenant des avantages pour toute la famille
- Et, via les avantages dits "permanents", les sociétaires peuvent alléger le budget de leur ménage sur une longue période

Si le sociétaire concerné possède douze parts E ou plus, il/elle peut (dès acceptation) Si le sociétaire concerné possède douze parts E ou plus, il/elle peut (dès acceptation) immédiatement profiter des avantages sociétaires en ligne. S'il souscrit avant le 31 janvier 2020, il recevra le magazine imprimé reprenant les avantages sociétaires pour la première fois en mars 2020. S'il souscrit avant le 25 mai 2020, il recevra le magazine imprimé reprenant les avantages sociétaires pour la première fois en septembre 2020.

Bon à savoir

Pourquoi cette émission ?

La coopérative Cera veut une grande assise. Une émission de nouvelles parts coopératives assure un flux de nouveaux entrants et permet de rajeunir la base des sociétaires. Ce qui est important pour la dynamique de Cera et le bon fonctionnement de sa structure participative.

Siège : Cera sc, Muntstraat 1, 3000 Leuven, Belgique - www.cera.coop - info@cera.coop - RPM Leuven TVA BE 0403.581.960 - Compte: 730-0044032-87 - BIC KREDBEBB - IBAN BE67 7300 0440 3287

Que fera Cera avec les fonds recueillis lors de cette émission ?

Dans le cadre du renouvellement continu de sa base de sociétaires, Cera peut utiliser les moyens provenant de cette émission pour payer la part de retrait des sociétaires démissionnaires, ainsi que pour les besoins généraux de la société, dont le paiement des charges de fonctionnement et de financement courantes etou le paiement du dividende. Ces moyens pourront en outre être utilisés pour la constitution d'actifs liquide sou de placements de trésorerie. À la date du prospectus, aucune décision concrète en ce sens n'est à l'étude, mais les moyens peuvent également, le cas échéant, être affectés à l'achat d'actions KBC Groupe et/ou KBC Ancora supplémentaire sou de toute autre manière.

Modalités pratiques pour souscrire aux parts coopératives E

Toute personne physique peut souscrire à un ou plusieurs parts coopératives E pendant cette émission. Aussi bien les sociétaires actuels (avec parts coopératives B, D et/ou E) que les personnes physiques qui ne sont pas encore sociétaires. La souscription peut se faire par part E d'une valeur nominale de 50 euros, en respectant le maximum statutaire global de 100 parts E. Il est possible de souscrire plusieurs fois, même pendant la même période d'émission. Il n'y a pas de frais d'entrée. La période de souscription court du 11 juin 2019 jusqu'au 25 mai 2020 inclus, sauf clôture anticipée. Après la clôture de l'émission, Cera annoncera le résultat de l'opération sur son site internet.

Les souscriptions pourront être effectuées aux guichets de KBC, KBC Brussels ou CBC, via KBC Live (agence à distance) ou via les applications en ligne de KBC, KBC Brussels ou CBC. En souscrivant via KBC Live ou en ligne, le candidat-souscripteur demande explicitement l'exécution immédiate et complète de la souscription de sorte que celle-ci ne puisse être révoquée et accepte que les informations (pré)contractuelles puissent être communiquées sur un support durable autre que le papier.

Rendement des parts E

À quel rendement financier puis je m'attendre ?

Le produit financier d'un investissement des parts E est exclusivement composé des dividendes sur ces parts. Chaque année, le gérant statutaire fait une proposition de dividende à l'Assemblée générale. Le dividende peut varier d'année en année et ne peut jamais dépasser un pourcentage maximum fixé par des conditions d'octroi de l'agrément du Conseil National de la Coopération. Depuis 1996, ce taux s'élève à 6 % maximum. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Vous trouverez plus d'informations sur la politique de dividende de Cera à la rubrique 4.2.2.3 du prospectus.

Évolution du dividende coopératif sur l'exercice concerné*

** Les dividendes du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.*

	2019	2018	2017	2016
Dividende**	3,25%***	3%	3%	2,5%

*** Les pourcentages mentionnés concernent le dividende brut, sur lequel sera prélevé un précompte mobilier de 30 %. Ce précompte mobilier peut ensuite (par les habitants du Royaume) être comptabilisé (et le cas échéant remboursé) via la déclaration d'impôt avec l'impôt des personnes physiques dû pour autant que le montant de 800 euros (à partir de l'exercice d'imposition 2020) de dividendes par contribuable et par an ne soit pas dépassé. Les non-résidents peuvent recouvrer le précompte mobilier retenu par le biais de la déclaration d'impôt des non-résidents. Pour un aperçu complet de la fiscalité des parts E, telle que s'applique à la date du prospectus, nous vous renvoyons à la rubrique 4.2.2.4. du prospectus.*

**** Proposition du CA qui doit encore être approuvée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2020*

À quoi avez-vous droit en cas de démission ?

En cas de démission aves des parts coopératives E, vous avez droit au remboursement au maximum de la valeur nominale de 50 euros par part. Vous ne payez aucun frais de sortie. Les démissions ne peuvent se faire que les six premiers mis de l'année comptable (du 1er janvier au 30 juin). Dans un certain nombre de cas définis dans les statuts, le gérant statutaire peut toutefois suspendre les demandes de démission ou refuser les démissions volontaires. Il ne peut refuser la démission pour des motifs spéculatifs ou arbitraires. En 2017, 2018 et 2019, les demandes de démission ont été suspendues durant le premier semestre et (seront) exécutées intégralement à l'issue du premier semestre.

Les parts E ne sont pas négociables et ne sont pas transmissibles, ni entre vifs ni en cas de décès.

Répartition du capital par part au 31.12.2019 et résultats financiers

	Parts B (6,20 euros/ part)	Parts C (24,79 euro/ part)	Parts D (18,59 euros/ part)	Parts E (50 euros/ part)	Total
capital nominal (en euros) au 31.12.2019	52.353.042	54.538.000	70.553.437	448.811.950	626.256.429

Siège : Cera sc, Muntstraat 1, 3000 Leuven, Belgique - www.cera.coop - info@cera.coop - RPM Leuven TVA BE 0403.581.960 - Compte: 730-0044032-87 - BIC KREDBEBB - IBAN BE67 7300 0440 3287

Les revenus (récurrents) de Cera se composent quasi exclusivement des dividendes de ses participations dans KBC Ancora et KBC Groupe ; ils sont donc, en grande partie, tributaires de facteurs externes.
Le bénéfice à affecter sur l'exercice 2018 s'établit à 121,3 millions d'euros, résultat de 154,8 millions d'euros de produits et 33,5 millions d'euros de charges. Sur l'exercice 2017 le bénéfice à affecter s'établissait à 100,4 millions d'euros. Sur l'exercice 2016, le bénéfice à affecter de Cera s'élevait à 376,5 millions d'euros. Ce résultat découlait principalement de la reprise (385,1 millions d'euros) d'une part importante des réductions de valeur passées en fin 2008 en raison de l'impact de la crise financière. Sans ces reprises, Cera aurait clôturé l'exercice 2016 sur un résultat négatif de 8,7 millions d'euros.

Principaux risques

Investir dans des parts comporte des risques. En tant que souscripteur, vous courez le risque de perdre tout ou partie de capital investi. Lisez à cet effet au préalable le prospectus, en portant une attention particulière aux facteurs de risque. Les revenus de Cera se composent ainsi quasi exclusivement des dividendes de ses participations dans KBC Ancora et KBC Groupe, de sorte que la solvabilité de Cera est dans une large mesure déterminée par la valeur de ces participations, et sont donc, en grande partie, tributaires de facteurs externes. Les démissions peuvent également avoir un impact important sur les clash-flows de Cera. Cera est en outre soumise au risque de marché relatif à ses actifs et dettes et est indirectement exposée aux risques applicables à KBC Groupe.

Informations complémentaires

Le prospectus de Cera est disponible à partir du premier jour de la période de souscription au siège social de Cera et sur le site web de Cera, ainsi que dans les agences de KBC, KBC Brussels et CBC. Les rapports annuels de Cera relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018 sont également disponibles au siège de Cera et sur le site web de Cera.

KBC Bank SA et CBC Banque SA remplissent la fonction de guichet. Le siège social de KBC Bank SA est situé Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles (TVA BE 0462.920.226, RPM Bruxelles). Le siège social de CBC Banque SA est situé Avenue Albert Ier 60, 5000 Namur (TVA BE 0403.211.380, RPM Liège division Namur). KBC Bank SA et CBC Banque SA sont des établissements de crédit de droit belge soumis à la surveillance prudentielle de la Banque centrale européenne (BCE). Dans la pratique, la BCE exerce son contrôle par l'intermédiaire d'une 'Joint Supervisory Team', dont font également partie des membres du personnel de la Banque nationale de Belgique (BNB). KBC Bank SA et CBC Banque SA sont en outre soumises au contrôle de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), chargée de la surveillance des règles de conduite et des marchés financiers. Les deux banques font partie du groupe KBC.

Elles ont signé le code de conduite pour les banques, qui définit notamment les principes de base qui régissent une bonne relation bancaire. Ce document peut être obtenu dans n'importe quelle agence ou sur le site internet de Febelfin www.bonnerelationbancaire.be.

En cas de plainte, le candidat-souscripteur peut s'adresser à la gestion des plaintes de Cera, Muntstraat 1, 3000 Leuven, tél: 0800 62 340, e-mail: info@cera.coop of via www.cera.coop > contact. Par ailleurs, vous pouvez aussi vous adresser à l'Ombudsman en confits financiers, une entité qualifiée au sens du Code de droit économique, rue Belliard 15-17 bte 8, 1040 Bruxelles, tél 02 545 77 70, fax 02 545 77 79, e-mail: ombudsman@ombudsfin.be, www.ombudsfin.be.

Les parts E et les droits et obligations de Cera et des banques qui remplissent la fonction de guichet sont régis par le droit belge. Tous les litiges relèvent de la compétence des tribunaux belges.

Contactez Cera

Cera sc

Muntstraat 1, 3000 Leuven

Tél.: 0800 62 340

www.cera.coop - info@cera.coop

Cera est une société coopérative agréée. Les coopératives sont par nature des pionniers de l'entrepreneuriat sociétalement responsable. L'agrément est la garantie que Cera respecte les principes et valeurs coopératifs.

Cera.coop.fr

Conseil National de la Coopération

Co-operative enterprises build a better world

Disclaimer

Cette brochure ne peut être diffusée, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le district fédéral de Columbia). Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie de, une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres qui y sont mentionnés n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis. Il n'y aura pas d'offre publique de valeurs mobilière aux États-Unis. Cette brochure nu constitue pas, ni ne fait partie de, une offre ou invitation à vendre ou émettre de titres, ni une sollicitation d'offre d'achat de parts. Tout achat ou demande de parts dans Cera vendues dans le cadres de l'offre doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le prospectus. Cette brochure s'adresse uniquement à des investisseurs en Belgique.

SAP 13444

Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité.